

Motion de Mmes Goetghebuer, Culer et Fremault, MM. Norré et De Bock : Femmes et espace public.

Projet de motion

Motion déposée par Lise Goetghebuer pour le groupe Ecolo, Marc Cools pour le groupe Uccle en Avant, Diane Culer pour le groupe MR, Céline Fremault pour le groupe cdH, Cédric Norré pour le groupe PS, Emmanuel De Bock pour le groupe DÉFi.

Considérant les inégalités entre les femmes et les hommes ;

Considérant la création de la compétence scabinale « Egalité des genres » et la Déclaration de politique générale où il est inscrit que « la Commune promouvra l'égalité des chances et des genres en luttant contre les discriminations structurelles », que « le genre sera intégré dans l'action de la Commune qui pratiquera du gendermainstreaming » et que « des réflexions seront portées quant au partage de l'espace public » ;

Considérant la signature de la Charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale par le Conseil communal et le Plan d'action qui en découlera ;

Considérant la proposition de résolution au Parlement de la Région Bruxelles-Capitale relative à l'attribution de noms de femmes dans l'espace public, inscrite à la session ordinaire du 6 juillet 2019 afin de lancer une étude en la matière et d'élaborer des propositions de noms ;

Considérant que cette proposition de résolution vise l'attribution de noms de femmes aux rues, aux chemins, aux places, aux bâtiments publics, aux salles communales, aux monuments, aux arrêts de tram, métro, bus, etc. ;

Considérant qu'à Bruxelles, seulement 3,6% des rues portent le nom de femmes contre 26 % pour les hommes et qu'à Uccle le chiffre concernant les femmes tombe à 2% ;

Considérant la tendance à la féminisation de l'espace public dans différentes communes européennes et bruxelloises comme la Ville de Bruxelles, Saint-Gilles ou Etterbeek ;

Considérant que la féminisation des noms de rue participerait à une meilleure reconnaissance et une amélioration de la place des femmes dans un espace public qui reste majoritairement masculin, selon une étude de Brussels Studies ;

Le Conseil communal demande au Collège des Bourgmestre et Echevins :

- de privilégier dans le futur, dans ses propositions au Conseil communal, des noms de femmes lors de l'octroi de nouvelles dénominations de rues, pour tendre vers la parité homme-femme ;
- d'établir sur un mode participatif, une liste de femmes, ayant de préférence un lien avec Uccle ainsi qu'une courte explication sur l'importance de leur action ;
- d'initier des réflexions similaires lors, par exemple, du choix des œuvres d'art exposées dans la commune, afin de représenter davantage d'artistes féminines dans l'espace public ;
- de communiquer la présente motion au Ministre-Président du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale.

Mme Goetghebuer précise que la commune d'Uccle peut s'enorgueillir d'avoir donné des noms de femmes célèbres à des artères importantes : les noms de Marie Depage, Edith Cavell et Isabelle Gatti de Gamond sont familiers des Ucclois, même si tous ne connaissent pas les détails de leur existence ou les raisons de leur notoriété.

Néanmoins, la répartition entre les sexes des noms de rue rendant hommage à des personnalités demeure profondément inégalitaire, les femmes étant réduites à la portion congrue. La part des femmes à Uccle est même inférieure à la moyenne observée sur le territoire de la Région bruxelloise.

Les noms de rues sont aussi des témoins de l'histoire d'une ville, d'une commune ou d'un quartier. Cette sous-représentation des femmes laisserait à penser qu'elles ont joué un rôle mineur par rapport aux hommes.

Dans ce contexte, la féminisation de l'espace public permet de sortir la moitié de la population de l'invisibilité et de rappeler que les Uccloises comptent autant que les Ucclois.

Cette motion a pour objectif d'inciter le Collège à privilégier l'attribution de noms de femmes dans l'espace public dès qu'il en aura l'occasion.

Mme Goetghebuer remercie les autres formations politiques pour leur attitude constructive lors de l'élaboration de cette motion.

M. Cools estime aussi qu'il faut privilégier l'octroi de noms de femmes aux nouvelles artères. Cependant, en raison de la configuration urbanistique, il est rare que de nouvelles rues soient créées. Au cours des 12 dernières années, seules quelques rues ont reçu des noms de personnes, parmi lesquelles on peut citer, pour les femmes, les noms de Jacqueline Harpman, femme de lettres, et Andrée De Jong, grande figure de la Résistance, et, pour les hommes, François Englert, prix Nobel de physique, et le comte de Launoy.

Lorsque les conseillers communaux auront à se prononcer sur le nom d'une rue, ils devront veiller à honorer des femmes dont le parcours mérite d'être retenu.

Pour M. Cools, cette préoccupation est d'autant plus importante que selon lui, contrairement aux idées reçues, le statut de la femme a tendance à régresser depuis plusieurs années, et cette régression se manifeste notamment par la recrudescence du harcèlement de rue dont les femmes sont victimes, y compris à Uccle, et dont on ne parlait guère auparavant.

Mme l'Echevine De Brouwer veillera à privilégier le nom de femmes ayant un lien avec Uccle quand il s'agira de donner un nom à des voiries, des allées dans les parcs, des salles dans les bâtiments communaux, etc.

De même, dans le cas où l'administration communale serait amenée à changer la dénomination de rues existantes, les noms de femmes seront aussi privilégiés.

Mme l'Echevine De Brouwer insiste aussi sur le fait qu'outre les inégalités entre hommes et femmes, il existe aussi des inégalités entre femmes, qu'il faut prendre en considération : inégalités entre bourgeoises et ouvrières, entre femmes valides et femmes handicapées, entre femmes blanches et femmes de couleur, etc.

De plus, elle précise qu'on a gardé la trace de témoignages de harcèlement remontant au XIX^{ème} siècle. Ce phénomène n'est donc absolument pas nouveau mais n'a acquis une visibilité qu'à partir du moment où le combat des femmes a permis une libération de la parole. Par conséquent, le harcèlement envers les femmes est structurel et non ponctuel.

La motion est adoptée à l'unanimité.